Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_080-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_080

Objet : Assainissement / Convention avec le Département pour le suivi du fonctionnement des système d'assainissement du Haut Pays Bigouden

LE JEUDI 4 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle de conseil, à la mairie de Plozévet, 14 Jules Ferry, 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, CANEVET Michel, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, FLOCHLAY Loic, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSUAL Joelle, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Jean-Luc, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loic, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentées : BEST Célia (pouvoir à DURAND Dorothée), KERSAUDY Maria (pouvoir à GENTRIC Alexis), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joelle).

Absent excusé : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : Fabien BOURDON

Date de convocation et de publication : 29 mai 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34

****

Philippe STEPHAN, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que :

La Communauté de Communes est liée avec le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement du Département, par une convention d'assistance technique, pour le suivi des systèmes d'assainissement.

Cette convention est établie pour une durée de 4 ans et arrivera à échéance le 31/12/2026.

Le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement du Département assure notamment pour la collectivité :

- Une assistance technique pour le fonctionnement des stations de traitement des eaux usées,
- La validation réglementaire des données d'autosurveillance transmises à l'Agence de l'eau,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_080-DE

- Une assistance pour le suivi de toutes études dans le domaine de l'eau et l'assainissement (étude technico-économique, schéma directeur).

Cette convention trouve également son intérêt par son regard extérieur et neutre, vis-à-vis du délégataire, exploitant des ouvrages.

À la suite de l'intégration de la station d'épuration de Gourlizon, mise en service en 2025, il est nécessaire de mettre à jour la convention pour l'année 2026, afin de prendre en compte l'incidence financière sur le contrat, soit un coût supplémentaire de 611,24 €.

Le tarif annuel pour l'ensemble des stations est ainsi porté à 7 306,91 €.

Cf. Projet de convention est annexé à la présente délibération.

Sur proposition de Philippe STEPHAN,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention d'assistance technique, pour le suivi des systèmes d'assainissement, auprès du Conseil Départemental.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

Le secrétaire de séance,
Fabien Bourdon

Le Président,
Philippe RONARC'H